



SOGESSUR arnaque - non traitement du dossier depuis 4 mois !

Par **Jessy95**, le **01/05/2013** à **21:08**

Bonjour,

J'ai signalé un sinistre survenu il y a 4 mois maintenant : une voiture est entrée chez moi et a démoli dans son passage ma porte d'entrée et a fracturé mon mur.

J'habite actuellement dans un domicile non sécurisé et mal isolé du froid.

J'ai attendu plus de 2 mois avant le passage de l'expert du cabinet Cunningham & Lindsey le partenaire de Sogessur.

J'ai ensuite patienter 2 semaines supplémentaires pour avoir son compte rendu.

Et là à ma grande surprise, selon l'expert la porte n'aurait pas été endommagée par l'accident de voiture... et donc non remboursement de la totalité du devis établi.

Ce devis a été établi par l'un de leur prestataire agréé :
ce serrurier menuisier m'a même dit que la porte qu'il avait mis dans le devis était moins chère que ce que je possédais actuellement!

Je suis à bout de force, ce sinistre affecte ma santé et ma vie professionnelle. Je n'arrive plus à dormir.

Je regrette amèrement d'avoir fait confiance à mon banquier Société Générale.

Je ne vois pas d'autre solution que de faire appel à un avocat. Mais c'est vraiment désolant

de se dire qu'il faut en arriver là pour pouvoir revivre chez soi.

Est-ce que vous pouvez me conseiller sur les démarches à suivre svp ?

Merci beaucoup,

PS : Je regrette de ne pas avoir lu tous les mauvais commentaires sur SOGESSUR avant de signer!!!

Par **chaber**, le **02/05/2013** à **07:48**

bonjour

[citation] J'ai attendu plus de 2 mois avant le passage de l'expert du cabinet Cunningham & Lindsey le partenaire de Sogessur.[/citation]

cela peut paraître un peu long si ce délai démarre à la date à laquelle vous avez remis le devis à l'assureur

[citation]J'ai ensuite patienter 2 semaines supplémentaires pour avoir son compte rendu.[/citation]délai normal

[citation]Et là à ma grande surprise, selon l'expert la porte n'aurait pas été endommagée par l'accident de voiture...[/citation]

je ne peux juger du bien-fondé ou non de ce refus de prise en charge.

Il est toujours recommandé de se faire accompagner par un professionnel pour une expertise quelconque.